

Saint-Lô, le 18 avril 2011

COMMUNIQUÉ

E-JUSTICE : 2 NOUVEAUX SERVICES SUR LE DISPOSITIF VISIO-RELAIS

Les visio-relais de service public intègrent une nouvelle dimension : **la justice**. En effet, depuis le début de l'année, le Centre Départemental d'Accès au Droit de la Manche (CDAD) et le Tribunal de Grande Instance de Coutances ont rejoint le dispositif.

Le projet visio-relais de service public

Contexte du projet :

L'amorce du projet date de 1998 sous le co-pilotage du Conseil général de la Manche et de la Préfecture. Le département de la Manche a été le 1^{er} territoire à tester un dispositif de visio-accueil. Ce projet a été transféré à Manche Numérique en 2004, date de création du syndicat mixte.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'aménagement numérique du territoire pour contribuer à **l'amélioration et au maintien des services publics dans le département et a bénéficié du soutien de l'État** à travers le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Il constitue un moyen d'offrir des services de proximité et de qualité à tous les manchois, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.



Actualiser un dossier, signaler un changement de situation, s'informer sur ses droits, recevoir des attestations, adresser et recevoir en temps réel des formulaires, etc. ; le visio-relais permet de réaliser ces opérations en toute confidentialité. Les téléconseillers proposent un service personnalisé similaire à celui proposé dans les antennes des partenaires. Le dialogue en direct, l'échange de documents en temps réel évitent les déplacements et facilitent les démarches. Sur chacun des sites, une personne accompagnatrice permet de guider les utilisateurs lors de leurs premières démarches.

visio-relais
de service public

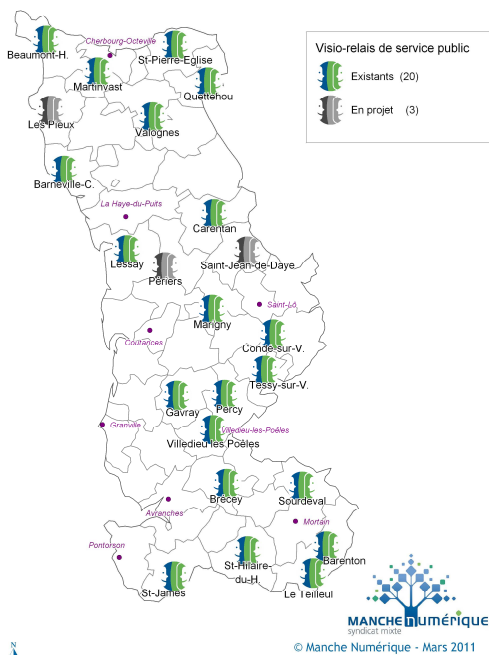


si proches de **VOUS** !

Ce projet met en avant une **véritable logique partenariale**. Quatre partenaires proposent aujourd'hui leurs services à travers les visio-relais de service public : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf). Un cinquième partenaire vient donc de rejoindre le dispositif : le **Tribunal de Grande Instance de Coutances**.

Le projet en chiffres :

Visio-relais de service public dans la Manche



20 visio-relais de service public sont actuellement déployés sur l'ensemble du département de la Manche et 3 nouveaux sites sont en projet. A terme, il en existera 25.



Le service E-justice

Le service E-justice intégré au système des visio-relais se décompose lui-même en deux services distincts :

1) celui de l'accès à distance au Tribunal de Grande Instance de Coutances

Le service du Guichet Unique de Greffe (GUG) est disponible sur les visio-relais situés dans le ressort juridictionnel du Tribunal de Grande Instance de Coutances. Les usagers peuvent :

- recevoir une information précise sur une procédure en cours (par exemple connaître le sort d'une plainte, le résultat d'une audience, etc.)
- être orienté vers les professionnels spécialisés, les instances de conciliation et de médiation
- obtenir des imprimés facilitant l'introduction d'une requête (demande d'aide juridictionnelle, imprimés concernant les injonctions de payer, formulaires facilitant des demandes de révision de pension alimentaire ou de droit de visite, etc.)
- et bien d'autres services encore, de la demande du casier judiciaire à la transmission d'une renonciation à succession par exemple.

Suite à la venue de M. BOCKEL, secrétaire d'Etat, l'accueil du Tribunal de Grande Instance de Coutances a pu être réorganisé afin de faciliter l'utilisation de la borne expert par le greffier en charge de l'accueil.

2) Et prochainement celui du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

Ayant une compétence départementale, le service du CDAD sera accessible sur tous les sites de visio-relais. A travers ce service, les usagers pourront prochainement obtenir :

- des renseignements sur les différentes permanences associatives d'écoute, d'information et d'orientation en matière juridique présente au sein du département
- la délivrance d'un bon permettant la consultation gratuite d'un avocat ou d'un notaire du département (sous certaines conditions).

La présence de la justice sur le dispositif visio-relais de service public poursuit ainsi l'objectif de restaurer un peu de proximité, notamment avec les justiciables du Sud Manche qui n'auront pas à se déplacer au tribunal pour les actes et les renseignements les plus simples.

En savoir plus...

A propos du Guichet unique de Greffe (GUG)

Plus précisément, les services du GUG sont les suivants :

- **En matière pénale :**
 - Renseignements sur le suivi des plaintes : vous avez déposé une plainte et vous souhaitez en connaître l'issue (classement sans suite, continuation de la procédure).
 - Demande de constitution de partie civile : vous êtes victime et vous souhaitez obtenir des dommages intérêts devant le tribunal correctionnel, vous pouvez obtenir une demande de constitution de partie civile via le visio-relais de service public.
 - Renseignements sur les « résultats » d'audience : une audience vous concernant a été rendue et vous souhaitez en avoir une copie, vous pouvez en faire la demande via le visio-relais.
 - Réception des demandes de permis de visite (instruction/parquet) : vous souhaitez rendre visite à une personne en prison (dossier en cours d'instruction, personne jugée mais délai d'appel non expiré), vous pouvez demander un permis de visite via le visio-relais.
 - Formulaire de demande d'extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) : vous avez besoin d'un extrait de votre casier judiciaire, vous pouvez solliciter un formulaire de demande via le visio-relais.

- **En matière civile :**
 - Informations concernant les affaires jugées au tribunal de grande instance de Coutances
 - Affaires familiales : vous pouvez solliciter la remise d'imprimés dits « requête après divorce » (modification d'un droit de visite, décision relative à l'autorité parentale et pension alimentaire).
 - Renonciation à succession : vous pouvez transmettre votre renonciation à une succession directement via le visio-relais de service public.
 - Remise de dossier de demande d'aide juridictionnelle : vous pouvez demander un dossier d'aide juridictionnelle
 - Demande à la Commission d'Indemnisation des Victimes : en tant que victime, un jugement vous a accordé des indemnités que vous n'arrivez pas à obtenir auprès du condamné, vous pouvez demander un dossier via le visio-relais.
 - Demande au Service d'Aide au Recouvrement des Victimes : le condamné ne vous a pas réglé volontairement les sommes qui vous ont été accordées par le tribunal, vous pouvez demander un dossier via le visio-relais.
 - Tutelle des mineurs : vous pouvez demander des renseignements (succession, compte de gestion, placement de fonds), remettre des imprimés, consulter la liste des médecins spécialistes (à l'exclusion des dossiers en cours).
 - Informations relatives aux procédures devant le tribunal d'instance de Coutances ou juridiction de proximité :
 - Injonctions de payer, injonctions de faire, déclarations au greffe : vous pouvez demander des renseignements, remettre des imprimés
 - Pacte civil de solidarité (PACS) : vous pouvez demander des renseignements et obtenir un dossier
 - Certificats de nationalité française : né en France, de parents eux-mêmes nés en France, vous pouvez demander des renseignements concernant les pièces à fournir pour l'établissement d'un certificat de nationalité française.
 - Tutelles des majeurs : vous pouvez demander des renseignements (compte de gestion des majeurs, demande de mise sous tutelle ou curatelle), consulter la liste des médecins spécialistes (à l'exclusion des dossiers en cours).
 - Renseignements sur les résultats d'audience : une audience vous concernant a eu lieu et vous souhaitez en connaître l'issue.

Contact presse

Cécile Guillemain

cecile.guillemain@manchenumerique.fr - 02 33 77 83 80

Syndicat mixte Manche Numérique

235 rue Joseph Cugnot – Zone Delta – 50000 Saint-Lô

02.33.77.83.60 – contact@manchenumerique.fr – www.manchenumerique.fr